



Paris, le 8 juillet 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE

La FCPE quitte le CSE

Deux amendements présentés par la FCPE, qui proposaient que les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, ainsi que les conseils de classe, se tiennent en dehors des heures de cours pour permettre la participation des représentants de parents d'élèves, ont été rejetés par le Conseil Supérieur de l'Éducation : certaines organisations syndicales d'enseignants et de chefs d'établissement ont voté contre, tandis que les autres s'abstenaient ou ne prenaient pas part au vote.

L'administration, qui a pourtant accepté d'intégrer d'autres amendements au projet de décret concernant les établissements publics locaux d'enseignement, n'a pas, sur ce point, bougé le petit doigt.

Ceux qui, par ailleurs, se répandent en discours généreux sur le rôle fondamental des parents d'élèves au sein de la communauté éducative révèlent, à cette occasion, leurs convictions profondes.

En ouverture de ce conseil supérieur, le ministre de l'Éducation nationale a affirmé son « souci d'écoute à l'égard des fédérations de parents d'élèves », qualifiant les parents de « membres importants » de la communauté éducative.

La FCPE ne manquera donc pas de le saisir sur les difficultés qu'éprouve son administration lorsqu'il s'agit de favoriser les conditions d'une véritable coopération de la communauté éducative.

A tous, la FCPE rappelle que l'École de la République est l'École de la Nation, et que celle-ci ne saurait être confisquée par une fraction de la communauté éducative.

Contact presse : Laurence Guillermou, tél. 01 43 57 16 16 – 06 82 81 40 82